

craignait ses répercussions éventuelles sur la libéralisation des échanges multilatéraux.

Le Canada continuait d'évaluer les changements qui se produisaient en Europe de l'Ouest en fonction de ses liens avec le Royaume-Uni et de son appartenance à l'OTAN (Chapitre IX). Même si les missions canadiennes à l'étranger tenaient le Ministère des Affaires extérieures au courant des progrès réalisés au niveau de l'intégration européenne, il n'est guère fait mention, dans les dossiers du Ministère, des tentatives d'en évaluer les conséquences pour le Canada. Ottawa était plus directement intéressé aux travaux de l'Organisation européenne de coopération économique, son attention étant principalement tournée vers les mesures prises par les pays européens pour assurer la convertibilité de leurs monnaies respectives et parvenir à une plus grande libéralisation de leurs échanges commerciaux.

Le gouvernement canadien était par ailleurs moins familiarisé avec la situation qui prévalait au Moyen-Orient, mais il demeurait persuadé de la nécessité d'en apprendre davantage sur le sujet. Il prit notamment conscience de ses lacunes à cet égard le jour où la délégation canadienne aux Nations unies dut prendre position sur des questions fréquemment soulevées à l'Assemblée générale par suite des perpétuelles tensions israélo-arabes. Lors de la sixième Assemblée générale, la délégation canadienne contribua, en grande partie grâce à Elizabeth MacCallum, la principale experte en la matière au sein du Ministère, à empêcher l'éclatement de la Commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine, ce qui ne fit que confirmer l'utilité de posséder de solides connaissances sur cette région (document 231).

Comme les rapports bilatéraux entre le Canada et l'Union soviétique et les pays de l'Est demeuraient limités, la plupart des activités des missions canadiennes en place à Moscou et dans les autres capitales de l'Europe de l'Est consistaient à faire état de l'évolution de la situation dans ces pays (Chapitre X). Les dépêches reproduites donnent une idée de l'orientation prise par la mission à Moscou.

En 1952, la politique canadienne en Extrême-Orient était axée surtout sur le Japon (Chapitre XI). L'entrée en vigueur, en avril de cette même année, du traité de paix fut suivie du rétablissement intégral des relations diplomatiques entre le Canada et le Japon. L'un des principaux points à l'ordre du jour des deux pays fut la conclusion d'un nouvel accord commercial. La situation en Indochine retenait également l'attention du gouvernement canadien. Tout en décidant, en décembre 1952, de procéder à une reconnaissance conditionnelle du Laos, du Vietnam et du Cambodge en tant qu'«États associés au sein de l'Union française», Ottawa fit preuve de prudence en rejetant les nouvelles tentatives de la France pour obtenir l'aide de l'OTAN dans cette région.

La mise sur pied, en 1952, de nouvelles missions en Amérique latine et la décision d'envoyer une importante délégation commerciale dans cette région au début de 1953 traduisaient la volonté du Canada d'entretenir des liens économiques plus étroits avec les pays d'Amérique latine. Toutefois, lorsque les États-Unis invitèrent officieusement le Canada à se joindre à l'Organisation des États américains, les responsables des Affaires extérieures crurent